



Page

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au CA En exercice part à la DELIBERATION 92 92 63 PRESENTS 45 POUVOIRS Suppléants 4 POUVOIRS Titulaires 14 ABSENTS 29

Vote Pour: 63 Vote Contre: 0 Abstention: 0

Date de la Convocation 8 AVRIL 2025 Date d'Affichage 8 AVRIL 2025 CONSEIL DE COMMUNAUTÉ SEANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Laurent ESTRADA à Patrick CAUSSE, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire: Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Michelle LAVIT, Lahcène BAAZIZ à Francis RUFFEL, Florence BELOU à Mathieu BLESS, Michel BONNET à Bernard FERRET, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC VELLARINO à Christophe GOURMANEL, Isabelle FOUROUX-CADENE à Pascale PUIBASSET, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY-HEBRARD à Martine SOUQUET, Francis MONSARRAT à Alain ASSIE, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Jean-Marie VALATX à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOUVRAIS, Claire VILLENEUVE à Christian PERO

Absents/Absents excusés: Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Jacques BROS, Alain CAMALET, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Jean-Paul LALANDE, Christian LONQUEU, Marie MONTELS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 82_2025 ACTES: 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 03- Représentant au Lycée Clément Pémille de Graulhet - Modification

Envoyé en préfecture le 30/04/2025

Reçu en préfecture le 30/04/2025

Publié le 30/04/2025

ID: 081-200066124-20250414-82_2025-DE

Exposé des motifs

En tant qu'établissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération participe aux instances décisionnelles d'organismes extérieurs dont le Lycée Clément de Pémille de Graulhet.

Il appartient au Conseil de communauté de procéder à la désignation des conseillers appelés à représenter la Communauté d'agglomération auprès de cet organisme à savoir 1 Conseiller Titulaire et 1 Conseiller Suppléant pour siéger au Conseil d'administration du Lycée professionnel Clément de Pémille de Graulhet.

Lors du Conseil de communauté du 13 août 2020, les représentants de la Communauté d'agglomération pour siéger à cette instance avaient été désignés dont Louisa KAOUANE, en tant que membre suppléante.

Cette dernière ayant démissionné, il convient de désigner un nouveau membre suppléant pour siéger au Conseil d'administration du Lycée professionnel Clément de Pémille de Graulhet.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Conformément à l'article R421-16 du Code de l'Education,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **désigne** Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Membre suppléant(e) pour siéger au Conseil d'administration du Lycée professionnel Clément de Pémille de Graulhet.

Le membre titulaire désigné précédemment reste inchangé et la liste des membres est donc :

| Membre titulaire | Membre suppléant |
|-------------------|------------------------------|
| MONSARRAT Francis | SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule |

Acte rendu exécutoire - après transmission en Préfecture

Le 3 0 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

3 0 AVR. 2025 et/ou notification

Le

Pour extrait conforme, Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance Paul BOULVRAIS Goillac-Graulhet

AGGLOMÉRATION

entre vignoble et bastides

Le Président, Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.